



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100928

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/08/2024 10H21 C:000032 I:31964
V/REF : 955505
V/Email reçu le Lundi 12/08/2024 a 10H21

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 03014
IMMEUBLE : LES ALLEES DU BOURG
140 RUE ROBERT SCHUMAN
01960 PERONNAS

Feillens, le 30 Octobre 2024

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 140 RUE ROBERT SCHUMANN - PERONNAS - M. TOUABI - 0601385259 - LOGT 1036
3E ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT MEUBLE 3 PORTES (LONGUEUR 120) + REFECTION
DU JOINT SILICONE EVIER
REFECTION DES JOINTS SILICONES BAC A DOUCHE + LAVABO
DETARTRAGE CUVETTE WC
PLO0001 + PLO0010 + PLO0016 + PLO0027 + PLO0055

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

LE 1ER OCTOBRE 2024 A 15H00
REFECTION DES JOINTS SILICONE
DETARTRAGE DU WC
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION A 2 POUR REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER
CAR EVIER EN GRES A DEPOSE (IMPOSSIBLE SEUL)

LE 18 OCTOBRE 2024 A 14H00
DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DE L'EVIER EN GRES
FOURNITURE ET POSE D'UN MEUBLE SOUS EVIER
REFECTION DES JOINTS SILICONE

LE 24 OCTOBRE 2024 A 11H15
FUIITE SUR FLEXIBLE DU ROBINET EVIER
REMPLACEMENT DU ROBINET EVIER
PLUS DE FUIITE CONSTATEE

OBSERVATIONS :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100928

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,01	46,01
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	1	51,13	51,13
1,00	PL00055-Détartrage Cuvette WC	1	20,45	20,45
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2		Pour mémoire
1,00	PL00010-FP 3 portes,long 120,traité hydr	2	255,65	255,65
1,00	PL00016-Réfection joint silicone évier	2	40,90	40,90
1,00	PL00085-FP.Robinet cuisine laiton	4	92,03	92,03
TOTAL H.T.				506,17
T.V.A. a 10,00%				50,61
TOTAL T.T.C.En EURO				556,78

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100928

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 955505 du 12/08/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLEN

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

140 Rue Robert Schumann

Les Allées du Bourg Bât B

01960 PERONNAS

Référence de la Demande

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

03014-00003-00001-00036 H / Type 2 B / 03

Etage : 03

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 27/08/2024

Observations

MUT DU 14.08.2024

ENTRANT MME TOUABI

TEL 06.01.38.52.59

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,02	46,02	4,60	50,62
PL00010 3 portes, long 120 Traité hydrofuge, mélaminé blanc, système fermeture, joints compris	1,00	255,65	255,65	25,57	281,22
PL00016 Réfection d'un joint silicone EVIER compris dépose, nettoyage, mise en place EVIER CUISINE	1,00	40,90	40,90	4,09	44,99
PL00027 Réfection d'un joint silicon compris dépose, nettoyage, mise en place BAC A DOUCHE + LAVABO SDB	2,00	51,13	102,26	10,23	112,49
PL00055 Détartrage Cuvette WC	1,00	20,45	20,45	2,05	22,50

Total H.T.	465,28
Total TVA	46,54
Total TTC	511,82

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

Taxe sur la valeur ajoutée

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **140 Rue Robert Schumann Les Allées du Bourg Bât B 01960 PERONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **12/08/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 955505